

# CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

## **Note de cadrage indicative**

*La présente note ne constitue pas un programme réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir mais un document destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs et les candidats.*

## **Note de cadrage relative à l'épreuve de FRANÇAIS**

---

### **Intitulé réglementaire**

*Décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>re</sup> classe.*

#### **Une épreuve écrite de français comportant :**

- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

**Durée : 1h30**

**Coefficient : 3**

Cette épreuve du concours d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, qui remplace le concours d'accès au grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (*décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale*) permet non seulement d'évaluer la capacité du candidat à comprendre et à reformuler les idées d'un texte, mais aussi de tester ses connaissances en vocabulaire, orthographe et grammaire.

### **I. À partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte**

#### **A. Un texte d'ordre général**

Le texte d'ordre général n'est généralement pas un texte littéraire. Il est fréquemment en lien avec les réalités territoriales et le champ de compétences du futur adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. La presse généraliste comme la presse territoriale constituent de bons « viviers » de textes. La notion « d'ordre général » invite également à ne pas retenir des textes trop spécialisés qui favoriseraient les candidats exerçant un type particulier de fonctions (*par exemple un texte portant sur des questions budgétaires, plus familières des candidats assumant des tâches administratives dans des services financiers que des candidats exerçant une mission d'accueil du public*).

Sont de même à éviter, quel que soit leur registre, des textes difficilement compréhensibles pour des candidats à un concours d'accès à un cadre d'emplois de catégorie C, à cause de leur niveau de langage ou de leur style. Compte tenu de la durée de l'épreuve, les textes comptent généralement de 500 à 800 mots.

## B. Des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat

Ce libellé ouvre la possibilité de questions de formes très diverses, mais en lien direct avec le texte sur le fond. La réponse aux questions repose exclusivement sur l'analyse et la reformulation d'informations contenues dans le texte.

Quelques exemples de questions possibles :

- le titre du texte vous semble-t-il bien choisi ? Pourquoi ?
- que signifie tel mot, telle expression du texte ?
- par tel mot, on entend généralement... : dans le texte, ce mot est-il employé avec la même signification ?
- que veut dire l'auteur lorsqu'il dit que... ?
- dégager les idées principales d'un texte ou d'un paragraphe.

Le détail du nombre de points attribués à chaque question éclairera le candidat dans la décision de consacrer plus de temps et plus de mots à certaines réponses qu'à d'autres.

Les réponses, plus ou moins développées en fonction de la nature de la question et du nombre de points attribués, devront toujours être rédigées : le style télégraphique, ou la simple prise de note seront pénalisés.

Il peut être demandé au candidat de traiter les questions dans l'ordre du sujet, afin de faciliter la correction : dans ce cas, le barème pourra pénaliser celui qui transgresserait cette consigne.

## C. Des questions destinées à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte

Ce libellé souligne l'importance de l'appréciation des capacités d'analyse du candidat et de ses aptitudes à reformuler. On peut ainsi par exemple demander au candidat :

- de reformuler en une cinquantaine de mots les idées principales de tel paragraphe ;
- d'indiquer le plan du texte ;
- de préciser où commence dans le texte la remise en cause de l'idée exposée dans tel paragraphe ;
- etc.

## II. Des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire

Le libellé réglementaire de l'épreuve distingue nettement deux axes : compréhension d'une part, exercices d'autre part. Rien n'empêche de concevoir les exercices à partir du texte, mais ils peuvent également en être totalement distincts.

### A. Le vocabulaire

Le candidat sera évalué sur ses connaissances en vocabulaire. Il pourra lui être demandé par exemple des homonymes, synonymes ou antonymes (*mots de sens contraire*) ou définitions à partir du texte...

### B. L'orthographe

Les exercices visent à mesurer la maîtrise des règles fondamentales des accords et de l'orthographe lexicale. Ils peuvent prendre la forme de petits textes comportant des erreurs dont l'orthographe correcte doit être rétablie.

## C. La grammaire

En l'absence de programme réglementaire, on peut s'arrêter aux bases de la grammaire enseignée au collège.

Les questions de grammaire viseront à favoriser le raisonnement et la mise en pratique des règles de grammaire. Les compétences qui devront être maîtrisées par les candidats sont les suivantes :

- Savoir utiliser la conjugaison et la concordance des temps en se situant dans le présent, le passé et le futur ;
- Savoir passer de la voix active à la voix passive et vice-versa ;
- Savoir maîtriser les types de phrases (*interrogative, impérative, déclarative*) et les formes de phrase (*affirmative et négative*) ;
- Savoir maîtriser le passage d'un discours direct à un discours indirect (*changement de personnes, de temps, d'expressions spatio-temporelles*) ;
- Savoir identifier et utiliser les liens logiques dans une phrase ou un paragraphe (*cause, conséquence, but, condition, opposition*).

Quelques exemples de questions possibles :

- « Dans cette proposition soulignée (*parce qu'il est arrivé en retard*), identifiez le lien logique » ;
- « Transformez la phrase complexe soulignée en une phrase simple »
- « Complétez la phrase avec le mot de liaison qui convient ».

## III. Un barème général

- 12 points sont attribués à la première partie (*questions de compréhension du texte*) ;
- 8 à la seconde (*exercices de vocabulaire, orthographe et grammaire*).

Les fautes d'orthographe et de syntaxe sont pénalisées tout comme une copie négligée (*soin, calligraphie*), en fonction du barème adopté par le jury de chaque session.